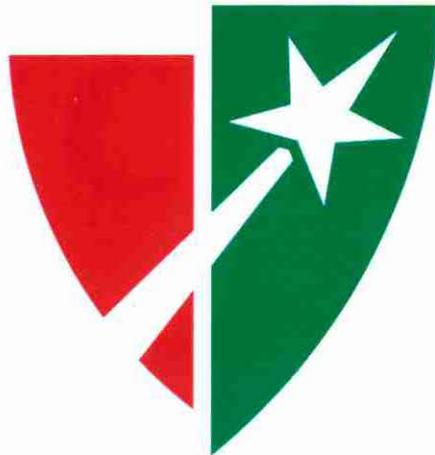


CCAS



REÇU À LA PRÉFECTURE

10 DEC. 2018

Colmar

PROCES-VERBAL

37ème séance

du

29 novembre 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 18 octobre 2018 :

REÇU À LA PRÉFECTURE

10 DEC. 2018

Nombre de voix pour : 7
contre : 0
abstention : 0
excusés : 4

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Caroline SANCHEZ, Hubert PHILIPP, Jean-Jacques WEISS et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU, Mme Solange GARIN (arrivée après l'approbation du procès-verbal), Mme Corinne LOUIS (arrivée après l'approbation du procès-verbal), M. Laurent KONOPINSKI et M. Daniel REBERT.

Etaient également présents :

M. Jean-Luc DELACOTE – Directeur Général Adjoint des Services, et Mmes Cathy GHIO – Chef de Service, Fabienne HUSSER – Pôle Associations et Stéphanie PRUNIAUX, Responsable Administratif et Financier.

Etaient également excusés :

M. Yannick KLEIN - Directeur Général des Services et M. Bernard VASSELON – Trésorier Principal Municipal.

Sur convocation de Monsieur le Président, par lettre datée du 20 novembre 2018,
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni
le jeudi 29 novembre 2018 à 17h au CCAS.

Nombre de présents : 8
excusés : 3

REÇU À LA PRÉFECTURE
10 DEC. 2018

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Solange GARIN, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Hubert PHILIPP, Jean-Jacques WEISS et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; M. Laurent KONOPINSKI et M. Daniel REBERT.

Etaient également présents :

M. Jean-Luc DELACOTE – Directeur Général Adjoint des Services, et Mmes Cathy GHIO – Chef de Service, Fabienne HUSSER – Pôle Associations et Stéphanie PRUNIAUX, Responsable Administratif et Financier.

Etaient également excusés :

M. Yannick KLEIN - Directeur Général des Services et M. Bernard VASSELON – Trésorier Principal Municipal.

140-2018 – BUDGET PRIMITIF 2019

141-2018 – SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS – 3^{ème} tranche

142-2018 – NOEL 2019 DES PERSONNES AGEES COLMARIENNES

**143-2018 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS DE LA VILLE DE COLMAR
ET LA MISSION LOCALE JEUNES HAUT-RHIN NORD**

REÇU À LA PRÉFECTURE

10 DEC. 2018

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 29 novembre 2018

REÇU À LA PRÉFECTURE

140-2018 – BUDGET PRIMITIF 2019

10 DEC. 2018

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Solange GARIN, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Hubert PHILIPP, Jean-Jacques WEISS et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; M. Laurent KONOPINSKI et M. Daniel REBERT.

Nombre de voix pour : 9
contre : 0
abstention: 0
excusés : 2

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN
Transmission à la Préfecture :

REÇU À LA PRÉFECTURE

Point N°1 BUDGET PRIMITIF 2019

10 DEC. 2018

Rapport n°140- 2018

Le Budget Primitif du CCAS pour l'exercice 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **2 091 950 €** (en 2018, 2 120 200 €). Il est précisé que les dépenses et les recettes ne concernent que la section de fonctionnement, les dépenses d'investissement restent imputées dans le budget de la ville.

Le remboursement à la Ville de Colmar des **frais réels d'administration générale** s'établit en 2019 à **47 120 €** (en 2018, 48 470 €), soit une diminution de 1 350 €, dans un souci de transparence budgétaire.

Le budget 2019 se résume ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Ch. 011 : charges à caractère général	333 400 €	Subvention de la Ville de Colmar	1 960 950 €
Ch. 012 : charges de personnel et assimilé	840 200 €	Participations du Département	17 000 €
Ch. 65 : autres charges de gestion courante	918 350 €	Dons et libéralités	2 000 €
		Reprise anticipée du résultat prévisionnel 2018	60 000 €
		Participation de l'Etat	20 000 €
		Participation de la CAF	6 000 €
		Participation du FSL	26 000 €
Total	2 091 950 €	Total	2 091 950 €

Le document annexé présente le budget 2019 détaillé en dépenses et en recettes.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré,

APPROUVE : le Budget Primitif 2019 du CCAS tel qu'il est retracé dans le document joint à la présente délibération

AUTORISE : le Président à effectuer, si nécessaire, des virements entre les articles au sein d'un même chapitre du présent budget

ARRETE : le Budget Primitif 2019 du CCAS à la somme de 2 091 950 € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement.

Le Président

Centre Communal
d'Action Sociale
de la Ville de
Colmar

Budget Primitif
Exercice 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE COLMAR
dont la population est de 3500 habitants et plus

CCAS DE COLMAR

Numéro SIRET : 26680108300020

POSTE COMPTABLE : 68004 - Trésorerie Municipale de Colmar

M. 14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : CCAS

ANNEE 2019

REÇU À LA PRÉFECTURE
10 DEC. 2018

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales du budget		
-	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.2	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.3	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
-	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.5	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.6	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.7 à 9	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p.10	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
-	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
-	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
-	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p.11 à 16	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct.		X
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.		X
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures	X	X

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I- L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1).
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : -/

II- En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du) (2).

IV- La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires en cours

V- Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Mention complétée ou Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 091 950.00	2 031 950.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		60 000.00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		2 091 950.00	2 091 950.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		2 091 950.00	2 091 950.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	348 200.00		333 400.00	333 400.00	333 400.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	820 200.00		840 200.00	840 200.00	840 200.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	951 800.00		918 350.00	918 350.00	918 350.00
Total des dépenses de gestion courante		2 120 200.00		2 091 950.00	2 091 950.00	2 091 950.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 120 200.00		2 091 950.00	2 091 950.00	2 091 950.00
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>						
TOTAL		2 120 200.00		2 091 950.00	2 091 950.00	2 091 950.00

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	2 091 950.00
--	--------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 058 200.00		2 029 950.00	2 029 950.00	2 029 950.00
Total des recettes de gestion courante		2 058 200.00		2 029 950.00	2 029 950.00	2 029 950.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00		2 000.00	2 000.00	2 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 060 200.00		2 031 950.00	2 031 950.00	2 031 950.00
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>						
TOTAL		2 060 200.00		2 031 950.00	2 031 950.00	2 031 950.00

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	60 000.00
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	2 091 950.00
--	--------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
---	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	333 400.00		333 400.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	840 200.00		840 200.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	918 350.00		918 350.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 091 950.00		2 091 950.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 091 950.00
---	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 029 950.00		2 029 950.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00		2 000.00
	Recettes de fonctionnement - Total	2 031 950.00		2 031 950.00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				60 000.00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				2 091 950.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES À CARACTERE GENERAL	348 200.00	333 400.00	333 400.00
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	10 300.00	10 300.00	10 300.00
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
60623	FOURNITURES NON STOCKEES ALIMENTATION	100.00	100.00	100.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	10 200.00	10 200.00	10 200.00
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	1 700.00	1 700.00	1 700.00
6182	DIVERS DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 700.00	1 700.00	1 700.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	336 200.00	321 400.00	321 400.00
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			
6232	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000.00	1 000.00	1 000.00
6238	FETES ET CEREMONIES	65 000.00	65 000.00	65 000.00
	DIVERS	400.00	400.00	400.00
6247	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			
	TRANSPORTS COLLECTIFS	197 000.00	180 050.00	180 050.00
6257	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
	RECEPTIONS	100.00	100.00	100.00
6281	DIVERS CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	2 500.00	2 550.00	2 550.00
62871	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	64 900.00	64 000.00	64 000.00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 300.00	8 300.00	8 300.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	820 200.00	840 200.00	840 200.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	820 000.00	840 000.00	840 000.00
6218	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE			
	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	820 000.00	840 000.00	840 000.00
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	200.00	200.00	200.00
6451	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE			
	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	200.00	200.00	200.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	951 800.00	918 350.00	918 350.00
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	951 800.00	918 350.00	918 350.00
6562	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
6568	MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	370 000.00	370 000.00	370 000.00
	AUTRES SECOURS	500.00	300.00	300.00
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
6573	SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	25 000.00	13 750.00	13 750.00
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	556 300.00	534 300.00	534 300.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		2 120 200.00	2 091 950.00	2 091 950.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)={a)+66+67+68+022		2 120 200.00	2 091 950.00	2 091 950.00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	2 120 200,00	2 091 950,00	2 091 950,00
---	--------------	--------------	--------------

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	2 091 950,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

9

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 058 200,00	2 029 950,00	2 029 950,00
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 058 200,00	2 029 950,00	2 029 950,00
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	17 000,00	43 000,00	43 000,00
7474	COMMUNES	2 005 200,00	1 960 950,00	1 960 950,00
7478	AUTRES ORGANISMES	36 000,00	26 000,00	26 000,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		2 058 200,00	2 029 950,00	2 029 950,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	2 000,00	2 000,00
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7713	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION LIBERALITES RECUES	2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		2 060 200,00	2 031 950,00	2 031 950,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		2 060 200,00	2 031 950,00	2 031 950,00
RESTES A REALISER N-1				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				60 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)				2 091 950,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
DEPENSES				
Total dépenses de l'exercice		2 091 950.00		909 450.00
RAR N-1 et reports				
Total cumulé dépenses		2 091 950.00		909 450.00
RECETTES				
Total recettes de l'exercice		2 031 950.00		1 988 950.00
RAR N-1 et reports		60 000.00	60 000.00	
Total cumulé recettes		2 091 950.00	60 000.00	1 988 950.00

11

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	6 FAMILLE
DEPENSES			
Total dépenses de l'exercice		792 100.00	390 400.00
RAR N-1 et reports			
Total cumulé dépenses		792 100.00	390 400.00
RECETTES			
Total recettes de l'exercice		43 000.00	
RAR N-1 et reports			
Total cumulé recettes		43 000.00	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilable 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
Total dépenses		2 091 950.00		909 450.00
Dépenses réelles		2 091 950.00		909 450.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	333 400.00		69 250.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	840 200.00		840 200.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	918 350.00		
Dépenses d'ordre				
Total recettes		2 031 950.00		1 988 950.00
Recettes réelles		2 031 950.00		1 988 950.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 029 950.00		1 986 950.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00		2 000.00
Recettes d'ordre				

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

No	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ	6 FAMILLE
Total dépenses		792 100.00	390 400.00
Dépenses réelles		792 100.00	390 400.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	39 750.00	224 400.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	752 350.00	166 000.00
Dépenses d'ordre			
Total recettes		43 000.00	
Recettes réelles		43 000.00	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	43 000.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Recettes d'ordre			

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par la Vice-Présidente,
A Colmar, le 29 novembre 2018

REÇU À LA PRÉFECTURE

La Vice-Présidente

10 DEC. 2018

Christiane CHARLUTEAU



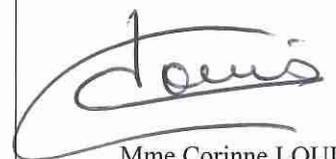
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombres de suffrages exprimés : 3

VOTES Pour : 3
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 20 novembre 2018

Les membres du Conseil d'administration,

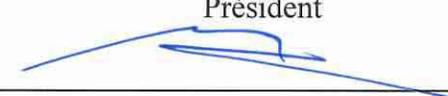
Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session
A Colmar, le 29 novembre 2018

<p><i>Excusé</i> M. Gilbert MEYER Président</p>	 <p>M. Jean-Jacques WEISS Adjoint au Maire</p>	 <p>Mme Roseline HOUPN Adjointe au Maire</p>	 <p>Mme Corinne LOUIS Conseillère Municipale Déléguée</p>	 <p>Mme Caroline SANCHEZ Conseillère Municipale</p>
 <p>Mme Solange GARIN Représentante de l'UDAF</p>	<p><i>Excusé</i> M. Daniel REBERT Vice-Président de l'association « APALIB »</p>	 <p>M. Hubert PHILIPP Président de l'Association « La Manne »</p>	<p><i>Excusé</i> M. Laurent KONOPINSKI Directeur Général de l'Association « APPUIS »</p>	 <p>M. Michel ZIPPER Président de l'association « UNIAT » Section Colmar</p>

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le **30 NOV. 2018**
A Colmar, le

30 NOV. 2018

Gilbert MEYER
Président



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 29 novembre 2018

141-2018 – SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS – 3^{ème} tranche

REÇU À LA PRÉFECTURE

10 DEC. 2018

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Solange GARIN, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Hubert PHILIPP, Jean-Jacques WEISS et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; M. Laurent KONOPINSKI et M. Daniel REBERT.

Nombre de voix pour : 9
contre : 0
abstention : 0
excusés : 2

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN
Transmission à la Préfecture :

Point N°2 SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS – 3^{ème} tranche

Rapport n°141 - 2018

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, et après examen des demandes, il est proposé l'attribution de subventions pour l'année 2018, en direction de deux associations.

La répartition des subventions est faite selon le secteur d'intervention des associations et les montants alloués s'élèvent à un total de **16 000 € pour cette troisième tranche**.

Dans la thématique « Aide matérielle et accompagnement des familles » :

L'association **les Restaurants du Cœur 68** sollicite un soutien financier du CCAS pour ses actions en faveur des publics en situation de précarité, menées 11 Rue KIENER à Colmar.

L'objet de l'association est d'apporter assistance aux personnes en difficulté, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale, par toute action contre la pauvreté. 612 bénévoles œuvrent sur l'ensemble du département dont 50 bénévoles colmariens.

Au-delà de l'aide alimentaire, les bénévoles ont développé diverses activités à l'année en direction du public accueilli : bibliothèque, ateliers cuisine, colis de Noël, aide aux départs en vacances et aide administrative.

L'association sollicite une subvention de 6 000 € pour couvrir une partie des frais annuels relatifs au loyer des locaux colmariens (1 500 € /mois). Il est proposé d'allouer 6 000 € à l'association.

Afin de permettre à L'association **ESPOIR** de poursuivre l'accueil des personnes sans domicile fixe à Colmar au sein du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Urgence « Schœlcher » et de bénéficier des services et de l'accompagnement social organisé par l'accueil de jour, il est proposé de porter, au titre de l'année 2018, la subvention annuelle de l'association à **133 750 €**. Cette somme comprend l'avance d'un montant de 82 500 € et l'attribution supplémentaire de 41 250 € déjà versées. Il est donc proposé d'allouer le solde de 10 000 € à l'association ESPOIR.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement des subventions aux associations selon la répartition proposée dans ce rapport à savoir :

- **6 000 € pour l'association les Restaurants du Cœur du Haut Rhin**
- **10 000 € pour l'association ESPOIR**

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 29 novembre 2018

142-2018 – NOEL 2019 DES PERSONNES AGEES COLMARIENNES

REÇU À LA PRÉFECTURE

10 DEC. 2018

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Solange GARIN, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Hubert PHILIPP, Jean-Jacques WEISS et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; M. Laurent KONOPINSKI et M. Daniel REBERT.

Nombre de voix pour : 9
contre : 0
abstention : 0
excusés : 2

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN
Transmission à la Préfecture :

Point N°3 : NOEL 2019 DES PERSONNES AGEES COLMARIENNES

REÇU À LA PRÉFECTURE

Rapport n°142 -2018

10 DEC. 2018

La Fête de Noël des Personnes Agées de Colmar aura lieu le **samedi 14 décembre 2019**. Temps de partage et de convivialité, ce rendez-vous annuel rencontre un vif succès auprès de nos Aînés. La fête s'adresse aux Colmariens de 72 ans et plus. Des navettes de bus sont mises en place pour permettre à chacun de s'y rendre.

A l'instar de l'année passée, les inscriptions se dérouleront exclusivement au CCAS. Un spectacle de variété sera présenté dans une ambiance de Noël et un cadeau sera offert à chaque personne présente âgée de 72 ans et plus. Le coût unitaire du colis est de 15 € (15 € en 2018).

Outre la Fête de Noël au Parc des Expositions, deux autres opérations aux couleurs de Noël ont lieu pour qu'aucune personne âgée ne soit oubliée pendant cette période de fête :

- le dimanche 15 décembre, les élus rendent visite aux pensionnaires de quatre résidences de la Ville pour un temps de partage : Notre Dame des Apôtres, la Maison d'Accueil et l'EHPAD du Diaconat, la Fondation Ostermann et la Résidence St Gilles. Une attention est donnée à chacun.
- pour le CPA et le CRDS, le CCAS offre un cadeau choisi par et pour les résidents de ces deux établissements.

Le budget pour l'ensemble de ces trois événements festifs se monte à 65 000 € (en 2018, 65 000 €).

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE** l'organisation des manifestations précitées en faveur des personnes âgées selon les modalités décrites ci-dessus,
- DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.
- AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les dépenses nécessaires pour les événements organisés par le CCAS à l'occasion de Noël.

Le Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 29 novembre 2018

143-2018 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS DE LA VILLE DE COLMAR ET LA MISSION LOCALE JEUNES HAUT-RHIN NORD

REÇU À LA PRÉFECTURE

10 DEC. 2018

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Solange GARIN, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Caroline SANCHEZ, Hubert PHILIPP, Jean-Jacques WEISS et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU ; M. Laurent KONOPINSKI et M. Daniel REBERT.

Nombre de voix pour : 9
contre : 0
abstention : 0
excusés : 2

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN
Transmission à la Préfecture :

Point N° 4 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS DE LA VILLE DE COLMAR ET LA MISSION LOCALE JEUNES HAUT-RHIN NORD

Rapport n°143 – 2018

REÇU À LA PRÉFECTURE

10 DEC. 2018

La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans vers l'insertion sociale et professionnelle.

Depuis 2015, la Mission Locale met en œuvre le dispositif « Garantie Jeunes ». Ce dispositif s'adresse aux jeunes en situation de grande précarité qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation.

Dans le cadre d'un contrat d'engagements réciproques, un accompagnement intensif et continu est proposé aux bénéficiaires de ce dispositif pour une période d'un an renouvelable. En contrepartie, les jeunes bénéficient d'une allocation forfaitaire de 484,82 €.

Les conseillers en insertion de la Mission Locale ont repéré chez une majorité d'entre eux, des difficultés à gérer cette allocation.

La Mission Locale a sollicité l'intervention du CCAS pour former ces jeunes à la gestion budgétaire, compte tenu des compétences développées dans ce domaine par le CCAS.

Depuis 2016, une Conseillère en Economie Sociale et Familiale anime, une fois toutes les cinq semaines, un atelier de une à deux heures sur la gestion budgétaire, en faveur de groupes de jeunes.

De janvier à novembre 2018, le CCAS a animé 9 ateliers budgétaires. Chaque atelier regroupe une douzaine de jeunes. Au total, 105 jeunes ont participé à ces ateliers. Un atelier est encore programmé en décembre 2018.

Un bilan de l'année en cours a été effectué. Il en ressort que de nombreux jeunes ont des difficultés à se projeter dans l'avenir car ils n'ont jamais eu de revenus fixes. Bien que la plupart d'entre eux vivent encore chez leurs parents, ils ont des difficultés à épargner car ils ont tendance à dépenser leur argent immédiatement. Beaucoup ont des projets tels que passer le permis de conduire, s'acheter une voiture ou s'installer dans un logement autonome. Pour financer leurs projets, ils envisagent de recourir au crédit.

Partant de ces constats, l'intervention de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale a abordé les points suivants :

- Prendre conscience de ses obligations financières
- Amener une réflexion sur la priorisation des dépenses
- Noter ses dépenses au jour le jour pour apprendre à élaborer un budget en équilibre
- Sensibiliser les jeunes aux différents crédits et à leurs dangers, ainsi qu'au débit bancaire, autre forme de crédit
- Apprendre à épargner pour financer des projets personnels
- Informer les jeunes sur le dispositif d'aide au financement du permis de conduire (engagements N° 24 et 25).

Compte tenu de l'impact positif de cette action, il vous est proposé de renouveler la convention de partenariat entre la Mission Locale Jeunes Haut-Rhin Nord et le CCAS pour une durée de un an, de janvier à décembre 2019 (annexe 1). Un bilan en sera dressé à l'issue. La prolongation du partenariat se fera par voie d'avenant.



REÇU À LA PRÉFECTURE

10 DEC. 2018

CONVENTION DE PARTENARIAT



Entre

le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar, dûment représenté par Monsieur Gilbert MEYER, Président, habilité par délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 29 novembre 2018.

ci-après dénommé « *le CCAS* »
d'une part,

Et

la Mission Locale Jeunes Haut-Rhin Nord, dûment représentée par Madame Céline WOLFS MURRISCH, Présidente

ci-après dénommée « *la Mission Locale* »
d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La Mission locale accompagne les jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle tout en les aidant à accéder à l'autonomie, à intégrer une formation, un emploi, les soutenir dans la résolution des difficultés qui freinent l'évolution de leurs parcours.

Dans cette perspective d'insertion sociale et professionnelle, le CCAS et la Mission Locale s'accordent sur l'intérêt d'informer les jeunes suivis par la Mission Locale à la gestion du budget.

Ce partenariat se traduit par l'intervention d'un agent du CCAS ayant la formation de « Conseillère Economique Sociale Familiale » pour animer un atelier de la Mission Locale sur la gestion budgétaire dans le cadre du dispositif « Garantie Jeunes ».

Le planning d'intervention de l'agent du CCAS est établi en concertation entre les deux partenaires de manière à ce que les missions et actions du CCAS ne soient pas pénalisées par la tenue de l'atelier animé par l'agent du CCAS. Cette intervention pourrait avoir lieu toutes les 5 semaines à raison de 2 heures.

Article 2 : Engagements du CCAS

Le CCAS

- désigne comme intervenante C.E.S.F. au sein de la Mission Locale, Mme Marine ZWAENEPOEL pour animer les ateliers de gestion budgétaire à destination du public jeune suivi par la Mission Locale.
- La Mission Locale est informée, dès que possible, du départ, de la mutation ou plus généralement de la fin de l'affectation de l'agent. Le CCAS n'est pas tenu de remplacer le poste laissé vacant.

- Le CCAS a le droit d'annuler une intervention de l'agent du CCAS pour quelque motif que ce soit. Le CCAS en informe la Mission Locale dans les meilleurs délais sans que le CCAS ait à justifier les raisons de l'annulation.
- La prestation de l'agent du CCAS ne donne pas lieu à l'établissement d'une facture. L'intervention de Mme Zwaenepoel est à titre gratuit.

Article 3 : Engagements de la Mission Locale

La Mission Locale

- désigne comme correspondant pour cette action, Mme Frédérique LE THIMONNIER.
- met à disposition de l'agent du CCAS un bureau dans les locaux de la Mission Locale pour assurer les ateliers.
- garantit l'accès au bâtiment de la Mission Locale en toute circonstance.
- autorise l'agent du CCAS à utiliser la photocopieuse et le téléphone si besoin est,
- fournit le matériel nécessaire à l'organisation et à l'animation des ateliers de gestion budgétaire.

Article 4 : Déontologie et secret professionnel

L'agent du CCAS reste tenu au secret professionnel concernant les informations financières et les situations individuelles des participants aux ateliers dont il aura connaissance.

Article 5 : Evaluation du partenariat

Au 31 octobre de l'année N, la Mission Locale et le CCAS évalueront cette action (nombre d'ateliers, nombre de participants, profil des participants, thématiques abordées,...).

A la lumière de l'évaluation annuelle, le partenariat pourra être enrichi par voie d'avenant.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de la date de signature.

A l'issue de la durée de la convention, celle-ci pourra être renouvelée par voie d'avenant.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect des engagements conventionnels ou par la volonté expresse de l'une ou l'autre des parties, la convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant la réception d'une lettre motivée, par envoi recommandé avec accusé de réception.

Article 8 : Résolution des différends

En cas de différend, les parties s'engagent à privilégier un règlement amiable. Cependant, en cas d'échec, tout contentieux sera porté devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Fait en 2 exemplaires

Colmar, le

Pour le CCAS,

Pour la Mission Locale,

Gilbert MEYER

Céline WOLFS MURRISCH

Président

Présidente